

-oOo-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° de l'acte : 066C20221013

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Le treize octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Cinéma Eden 3 à Ancenis-Saint-Géréon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BELLEIL

Etaient présent(e)s

Monsieur Baudouin ALLIZON
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL
Monsieur Alain BOURGOIN
Monsieur Patrick BUCHET
Madame Laure CADOREL
Madame Martine CATELIN
Monsieur Patrice CHAPEAU
Monsieur Jean-Michel CLAUDE
Monsieur Michel CORMIER
Monsieur Xavier COUTANCEAU
Monsieur Bruno de KERGOMMEAUX
Madame Sonia FEUILLATRE
Monsieur Daniel GARNIER
Madame Sophie GUERINEAU
Madame Catherine HAMON
Madame Nelly HARDY
Monsieur Philippe JAHAN
Monsieur Philippe JOURDON
Monsieur Jean-Yves JOUSSET
Monsieur Pierre LANDRAIN
Madame Isabelle LÉAUTÉ
Madame Séverine LENOBLE
Monsieur Luc LEPICIER
Madame Mireille LOIRAT
Monsieur Xavier LOUBERT-DAVAINE
Monsieur Eric LUCAS
Madame Sophie MENOIRET
Monsieur Laurent MERCIER
Madame Liliane MERLAUD
Monsieur Philippe MOREL
Monsieur Rémy ORHON
Monsieur Daniel PAGEAU

Monsieur Arnaud PAGEAUD
Madame Véronique PEROCHEAU-ARNAUD
Monsieur Jean-Yves PLOTEAU
Monsieur Maxime POUPART
Monsieur Jacques PRAUD
Monsieur Gilles RAMBAULT
Monsieur Thierry RICHARD
Monsieur Philippe ROBIN
Madame Leïla THOMINIAUX
Madame Katia VAUMOURIN-TANOE
Madame Nadine YOU

Etaient absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir

Monsieur David EVAIN (pouvoir à Mme Catherine HAMON)
Madame Sophie GILLOT (pouvoir à M Jean-Yves PLOTEAU)
Monsieur André RAITIERE (pouvoir donné à Mme Véronique PEROCHEAU-ARNAUD)
Madame Christine RAMIREZ (pouvoir donné à Mme Laure CADOREL)

Etaient absent(e)s et excusé(e)s

Madame Caroline AMIET
Madame Christine BLANCHET (arrivée à 19h)
Madame Anne-Marie CORDIER (arrivée à 19h10)
Monsieur Claude GAUTIER
Madame Florence HALLOUIN-GUERIN
Monsieur Maurice PERRION (arrivé à 19h20)
Madame Catherine ROUIL
Madame Valérie VERON

Secrétaire de séance

Madame Martine CATELIN

Convocation le : 6 octobre 2022
Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Conseillers présents et représentés : 47

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**ZONE D'ACTIVITES****PRIX DE VENTE DES TERRAINS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES :
REEVALUATION ET HARMONISATION**

Les prix de vente des terrains à bâtir situés dans les zones d'activités économiques communautaires n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

Par ailleurs, la COMPA assure la commercialisation des zones d'activités économiques transférées dans le cadre de la Loi NOTRe au prix pratiqué initialement par les communes.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-2444 00552-20221013-066C2022101

Quand bien même l'avis des domaines est suivi, cette situation entraîne :

- Une disparité des prix de vente sur le territoire,
- Des prix de cession des terrains inférieurs aux prix de revient,
- Une absence d'incitation à l'optimisation de la consommation foncière.

Aussi, afin de valoriser le foncier à vocation économique, de tendre à l'équilibre des bilans financiers des zones d'activités et d'harmoniser les prix de cession des terrains sur l'ensemble du territoire, il devient nécessaire d'augmenter les prix de vente.

La nouvelle grille tarifaire est établie en considérant :

- la localisation des terrains au sein du territoire et de leur accessibilité (pôle central ou zones de proximité),
- les aménagements récents ou prévus à court terme,
- la proximité avec la métropole nantaise,
- la localisation en « vitrine » à proximité d'axes structurants (échangeur A11, RD).

Les prix de cession proposés sont les suivants :

⇒ **Pôle central (Ancenis-Saint-Géréon et Mésanger)**

- ✓ Terrains situés à l'intérieur des zones d'activités : 35 € HT le m²
- ✓ Terrains situés en façade de la RD 923 : 45 € HT le m²

⇒ **Proximité de la métropole nantaise**

- ✓ Zone d'activités des Relandières (Le Cellier) : 45 € HT le m²

⇒ **Zones de proximité**

- ✓ Reste du territoire : 25 € HT le m²

Les ventes déjà validées par une délibération du Bureau communautaire ne sont pas impactées par cette évolution tarifaire.

- VU les articles L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au Conseil Municipal et d'autre part, au Maire et aux Adjoints sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 autorisant la transformation du District du Pays d'Ancenis en Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 11 août 2008, 14 juin 2012, 5 novembre 2012, 22 mai 2014, 25 mai 2016, 27 décembre 2016, 26 décembre 2017 et 16 août 2021 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU l'article L 3211-14 du Code Général de la propriété des personnes publiques concernant la cession des immeubles des collectivités locales et de leurs groupements.
- VU l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la cession des immeubles des établissements publics de coopération intercommunal

CONSIDERANT l'avis de la Commission Développement Economique du 21 juin 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 44 voix POUR et 3 abstentions (Xavier COUTANCEAU, Sophie GUERINEAU, Thierry RICHARD), décide de fixer les prix de cession des terrains situés dans les zones d'activités économiques du territoire pour les ventes à intervenir, selon la grille tarifaire suivante :

- ⇒ **Pôle central (Ancenis-Saint-Géréon et Mésanger)**
 - ✓ Terrains situés à l'intérieur des zones d'activités : 35 € HT le m²
 - ✓ Terrains situés en façade de la RD 923 : 45 € HT le m²
- ⇒ **Proximité de la métropole nantaise**
 - ✓ Zone d'activités des Relandières (Le Cellier) : 45 € HT le m²
- ⇒ **Zones de proximité**
 - ✓ Reste du territoire : 25 € HT le m²

Pour Extrait, le 20 OCT. 2022

La Secrétaire de séance



Martine CATELIN

Le Président

Pour le Président,
et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Raouls-Marie PROUST

Maurice PERRION



compa
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

Affichage au siège de la COMPA :

Mise en ligne le :

20 OCT. 2022